



Mission 8

Actions européennes et internationales, fonds européens

RÉGION BRETAGNE – BUDGET PRIMITIF 2024

Session de février 2024

\\ Synthèse de la mission

La Mission 8 regroupe dorénavant l'ensemble des programmes supports à l'action européenne et internationale de la Région visant à conforter le rayonnement de la Bretagne et sa place en Europe et à l'international.

L'action internationale vise à créer ou à maintenir les liens existants avec des partenaires à l'étranger, qu'ils soient d'ordre économique, culturel, touristique, universitaire ou encore sportif. Priorisée sur l'Europe et tout particulièrement les pays celtiques et la Wielkopolska, l'action internationale de la Région vise à accroître l'attractivité du territoire dans un contexte de mondialisation des échanges économiques et humains.

En dehors de l'Europe, dans un objectif de ciblage, la Bretagne a décidé de renforcer ses relations avec le Japon en priorité compte tenu de ses forts liens en termes d'échanges économiques, culturels et patrimoniaux. En dehors de cette priorité, la Bretagne soutiendra des projets concrets basés sur des thématiques précises en Allemagne, au Canada, en Chine (province du Shandong) ou encore avec l'Australie méridionale.

L'action européenne quant à elle, vise à faire de la Bretagne une région pleinement européenne, dont la voix porte au sein des institutions communautaires, et qui sait tirer pleinement partie des financements européens pour le développement de son territoire.

Cela passe par une présence forte à Bruxelles, au plus près des lieux de débats et de négociations. La Bretagne est ainsi présente à travers sa Maison de la Bretagne Europe au cœur des institutions mais aussi des principaux réseaux européens (CRPM, Comité des Régions...). Son rôle de veille et de soutien aux actions de lobbying de la Région permet d'anticiper les conséquences des politiques européennes et de défendre la vision et les intérêts de la Bretagne auprès du Conseil, du Parlement et de la Commission Européenne.

Cela passe également par la gestion directe des fonds européens qui, depuis 2014, incombe majoritairement aux Régions.

Initialement dotée de 795,8 M€ de fonds européens, l'enveloppe financière de ces fonds européens a connu une forte hausse en 2021 (enveloppes de relance et transition FEADER) pour atteindre dorénavant près de 1,050 Mds d'euros pour la période 2014-2023. S'y ajoutent également, et jusqu'en 2027, de nouvelles dotations financières, à hauteur d'environ 630 M€ pour les crédits gérés directement par la collectivité.

Au 15 décembre 2023, les programmes 2014-2020 gérés par la Région ont, pour l'essentiel, clôturé leur programmation. L'intégralité des enveloppes FEDER, FSE et FEAMP est attribuée, avec une légère sur-programmation qui doit permettre d'absorber les sous-réalisations de projets qui seront inévitablement constatées en phase de paiement final pour certaines opérations. Au total, en intégrant les crédits européens gérés par les services de l'Etat sur le Fonds Social Européen, ce sont ainsi près d'1,2 Mds d'euros de fonds européens qui accompagnent le développement régional et local depuis 2014, pour un total de plus de 47 000 projets ; en moyenne, chaque jour, 10 nouveaux projets sont soutenus par l'Europe en Bretagne. Sur le plan des paiements, plus de 905 M€ de fonds européens ont été versés aux bénéficiaires, et ces remboursements sont fluides sur l'ensemble des fonds.

Concernant les nouveaux programmes, la quasi-totalité des dispositifs sont ouverts au dépôt des dossiers et tous les fonds ont dorénavant démarré la sélection des dossiers. Les paiements sont engagés pour les dossiers FEDER depuis l'été 2023, en cohérence avec les calendriers de mise en œuvre des projets. La continuité dans l'accès aux financements européens entre les deux périodes de programmation est assurée.

L'année 2024 présente de nouveau un double défi pour la mise en œuvre des fonds européens. Le premier sera d'assurer la clôture administrative et financière des programmes 2014/2020 qui s'étalera du 30 juin 2024 au 31 décembre 2025 selon les fonds, et ce, avec l'objectif d'obtenir l'affectation finale de l'intégralité des enveloppes dédiées à la Bretagne, y compris les enveloppes de transition et de relance confiées en 2021/2022. Le second sera d'amplifier la programmation et les paiements sur la

\\ SOMMAIRE

Synthèse de la mission

PR0801

PR0802

PR0803

PR0807

PR0808

nouvelle période, en prenant appui sur le très bon démarrage constaté en 2023. La mobilisation collective des porteurs de projets, des partenaires et bien sûr en premier lieu, de l'autorité de gestion devra donc porter cette double ambition pour le développement de l'ensemble de la Bretagne.

→ **International / Pays celtiques, priorisation des actions, nouvelle feuille de route solidarité internationale...**

2023 a été l'occasion de voter une actualisation de la stratégie internationale de la Région. Trois grandes priorités ont ainsi été retenues :

- Développer les relations avec les pays celtiques (Irlande, Ecosse, Pays de Galles, Cornouailles, Galice et Asturies), notamment concernant le développement de la mobilité des jeunes, de la formation dans les EMR ou le maintien de la dynamique des relations interculturelles.
- Maintenir le lien avec la Wielkopolska, notamment autour du droit des femmes et de la culture, mais aussi du soutien à l'Ukraine.
- Conforter et élargir les projets développés au Japon, en s'appuyant sur les fortes relations économiques, universitaires, patrimoniales et culturelles.

Au-delà de ces nouvelles actions, la Région poursuivra ses relations de façon plus ciblée avec d'autres régions du monde : avec ses partenaires avec qui elle a signé un accord de coopération (Shandong, Australie méridionale) mais aussi avec d'autres partenaires souhaitant porter des projets thématiques concrets (au Canada avec la Nouvelle-Ecosse sur les océans, par exemple).

2024 sera l'occasion aussi de mettre en application les feuilles de route votées en matière de solidarité internationale et en faveur des bretonnes et des bretons du monde.

Concernant la solidarité internationale, la Région a adopté en 2023 avec les partenaires régionaux de nouvelles modalités d'intervention devant permettre une meilleure efficacité de l'action régionale en tenant compte de la forte montée de l'insécurité, notamment dans les zones traditionnelles de partenariat au Sahel (Burkina-Faso...) et en Haïti. Les nouveaux dispositifs accompagnant cette feuille de route seront votés au 1^{er} semestre 2024.

Concernant la politique en faveur de la diaspora bretonne, le premier bilan présenté en fin 2023 : doublement des projets portés par les associations de bretons dans le monde, création de 4 nouvelles associations (Irlande, Ecosse, Galice et Australie), stimulation des échanges entre diasporas bretonnes via les nouveaux outils numériques créés à cet effet par la Région, reconnaissance et valorisation des initiatives exemplaires notamment à travers la délivrance d'une 30aine de diplômes d'ambassadeurs de la Bretagne dans le monde entier, etc. 2024 sera ainsi une année de continuité et d'amplification de ces actions.

Enfin, une nouvelle feuille de route en matière de mobilité des jeunes à l'international sera lancée afin, d'une part de mieux lier cette politique aux axes prioritaires de la stratégie internationale et d'autre part d'améliorer la visibilité, l'efficacité et l'équité de la politique régionale en faveur des jeunes bretons désireux de faire une mobilité à l'international.

En matière d'action européenne, 2024 sera une année de continuité dans les actions à destination du grand public, dans un contexte marqué par les élections européennes. De nouveaux outils destinés aux jeunes afin de mieux leur faire comprendre l'action européenne et le rôle des institutions seront imaginés. La Maison de la Bretagne Europe, désormais internalisée au sein des services de la Région, continuera à assumer un rôle de défense des intérêts bretons à Bruxelles mais aussi de relais des enjeux européens auprès du Conseil régional.

Enfin, les relations de travail avec la Conférence des Régions Périphériques Maritimes seront confortées dans la perspective notamment des futures politiques européennes (Cohésion, agriculture, mobilité des jeunes, etc.) post 2027.

→ **Clôturer financièrement les programmes 2014/2020, tant sur leur volet initial que sur les crédits complémentaires issus du Plan de relance européen**

Bien que rattachés à la période d'engagement budgétaire européenne 2014/2020, tous les programmes bénéficient d'une période complémentaire de clôture de plusieurs années. Traditionnellement, la clôture de ces programmes s'effectue ainsi en biseau avec le lancement progressif en parallèle de dispositifs financés sur la nouvelle enveloppe budgétaire. Ils ont donc tous au cours de l'année 2023 poursuivi leur mise en œuvre jusqu'à clôture progressive des enveloppes financières.

Les montants rattachés à cette période de programmation se répartissent ainsi :

- le FEDER, Fonds européen de développement régional, doté de 307 M€, auxquels s'ajoutent 92,8 M€ pour REACT-EU, et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, accompagne le développement numérique, le renforcement des capacités de recherche, d'innovation et des PME, ainsi que la transition énergétique (développement des énergies renouvelables, rénovation énergétique de l'habitat, transport). L'intégralité de l'enveloppe est programmée, à hauteur d'environ 102% et accompagnant plus de 1 000 projets, dont 134 au titre de la relance.

Le FEDER est également mobilisé dans le cadre des quatre programmes de coopération territoriale européenne auxquels les structures bretonnes participent traditionnellement de manière très dynamique. Plus de 150 structures bretonnes se sont ainsi impliquées dans une centaine de projets de coopération, pour un montant FEDER total de 58 M€.

- le FSE, Fonds Social Européen, doté de 62 M€ et également placé, pour son volet formation, sous l'Autorité de gestion du Conseil régional, soutient la mise en œuvre de formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi, notamment les publics plus sensibles, en lien avec les filières identifiées dans le cadre de la Stratégie régionale de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation. La totalité de l'enveloppe est engagée depuis fin 2019, en cohérence avec le calendrier de déploiement du Programme Bretagne Formation puis Qualif Emploi ; elle a permis d'accompagner la formation de plus de 20 000 demandeurs d'emploi sur de très nombreux secteurs d'activité. En complément, 130,5 M€ de FSE, issus du Programme national et gérés par les services de l'Etat, les Départements et les PLIE sont quant à eux dédiés au renforcement de l'accompagnement vers l'emploi et à l'insertion sur le territoire. S'y sont ajoutés 9,2 M€ d'enveloppe REACT-EU, principalement orientée vers l'insertion ; l'intégralité des crédits est également engagée.
- le FEADER, Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, doté de 530,7 M€ et placé sous Autorité de gestion du Conseil régional, est un levier essentiel pour l'accompagnement de la modernisation et de la transition des exploitations, des industries agro-alimentaires, et le développement des territoires ruraux ; il est également déployé au service de la mise en œuvre des objectifs régionaux en matière de biodiversité et de performance écologique. L'engagement du FEADER s'élevait au 1^{er} décembre 2023 à 98% (520 M€) et les paiements aux bénéficiaires à 409 M€. Le FEADER accompagne plus de 45 000 projets sur le territoire.
- le FEAMP, Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche, doté pour la Bretagne de 55,5 M€ sous gestion déléguée au Conseil régional, est quant à lui mobilisé pour accompagner la mise en œuvre de la politique commune des pêches et conforter la croissance bleue de l'économie bretonne, que ce soit en matière de pêche, d'aquaculture et d'accompagnement du développement des territoires littoraux. L'année 2021 avait permis d'engager la totalité de l'enveloppe restante sur la subvention globale au bénéfice de 784 projets depuis le début du programme. Plus de 41 M€ ont été versés aux bénéficiaires. Les porteurs de projets bretons peuvent également candidater aux dispositifs FEAMP mis en place directement au niveau national ; ils ont notamment dans ce cadre bénéficié des dispositifs d'arrêt temporaire dans le cadre de la crise Covid.

L'enjeu principal pour ces programmes de la période 2014/2020 est de réussir leur clôture financière dans le calendrier prévu par la Commission européenne. Ce même calendrier s'applique aussi aux enveloppes de relance, malgré les circonstances complexes auxquelles les porteurs de projets ont dû et doivent encore faire face (pénurie de matériaux, inflation, crise de l'énergie...). Concernant le FEDER, FSE et FEAMP, cette clôture financière et administrative est donc aujourd'hui prévue au 30 juin 2024, mais pourrait connaître une période complémentaire de quelques mois, selon l'aboutissement de négociations européennes encore en cours à la date de rédaction de ce rapport ; pour le FEADER, une période de transition de deux années complémentaires a été prévue, portant au 31.12.2025 la date de fin des paiements sur ce fonds.

L'année 2024 sera donc une année importante pour la bonne finalisation de l'ensemble de ces programmes. La Bretagne aborde ces derniers mois de mise en œuvre dans une situation favorable, compte-tenu de la forte dynamique de paiement constatée depuis plusieurs années et des mesures de pilotage et d'accompagnement mises en place. Néanmoins, l'enjeu très fort d'aboutissement des travaux dans le calendrier fixé par la réglementation nécessitera vigilance, réactivité, accompagnement et dialogue permanent avec l'ensemble des bénéficiaires et des autorités impliquées, tout au long de l'année.

→ Amplifier le démarrage dynamique de la nouvelle période de programmation 2021/2027

En superposition avec les programmes ci-dessus, la Région gère de nouveau 4 fonds européens sur cette nouvelle période : FEDER, FSE+ (qui succède au FSE), FEADER et FEAMPA (Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture qui succède au FEAMP). Alors que l'année 2022 avait déjà permis d'engager les premiers appels à projets et crédits sur le FEDER, l'année 2023 a permis d'ouvrir la totalité des appels à projets sur l'ensemble des fonds. Et la sélection des dossiers a dorénavant démarré pour tous les programmes, de même que les paiements pour le FEDER, permettant ainsi une continuité des soutiens entre les deux périodes.

Ces 4 nouveaux programmes se présentent donc ainsi au 31 décembre 2023 :

- le nouveau programme FEDER, doté d'une enveloppe de 321 M€, a démarré en novembre 2022, la Bretagne étant l'une des 1^{ères} Régions françaises à avoir lancé la sélection des dossiers. Il soutient à nouveau les transitions numériques (BTHD - La fibre pour tous et usages numériques) et vertes (climat, biodiversité, énergies renouvelables et efficacité énergétique, transports durables), ainsi que la recherche-innovation et le développement économique. Fin 2023, 27% des crédits sont déjà engagés au bénéfice de 120 projets et sur une très grande diversité de secteurs. Ceci positionne la Bretagne parmi les toutes premières régions européennes, puisque la moyenne d'engagement au niveau communautaire se situe aujourd'hui en dessous des 5%.
- conjointe au programme FEDER, la nouvelle enveloppe FSE+ continuera à accompagner le déploiement des formations au profit des personnes en recherche d'emploi, à la fois sur le volet qualifiant, mais aussi dorénavant sur le volet pré-qualifiant, permettant de soutenir également la préparation du projet professionnel, l'orientation, l'acquisition de compétences de base... La programmation a démarré à l'automne 2023 et porte l'engagement des crédits à 32%, un seuil là aussi très largement au-delà de la moyenne nationale et européenne.

Cette enveloppe FSE+ gérée par le Conseil régional est complétée d'une enveloppe FSE+ de 105,5 M€, gérée par les services de l'Etat, en lien avec les Départements et les PLIE, sur les volets emploi et inclusion, ainsi que sur la lutte contre la pauvreté, contre le décrochage scolaire, et pour l'égalité entre les femmes et les hommes, notamment. La programmation est engagée depuis mi-2023.

- la Région continue également à gérer les mesures régionalisées dans le cadre du FEAMPA, soutenant la compétitivité et la transition des filières pêche et aquaculture, les investissements portuaires, ainsi que le développement local des territoires maritimes. Une enveloppe d'environ 55 M€ est prévue pour la période. En complément, les porteurs de projets bretons ont aussi accès aux mesures pilotées directement par le Secrétariat d'Etat à la Mer. La Région est par ailleurs en charge de la mise en œuvre du guichet national innovation, doté d'une enveloppe FEAMPA de 15 M€, pour le compte de l'ensemble des régions françaises. Les premiers dossiers ont été sélectionnés à partir de juin 2023 ; fin 2023, près d'une vingtaine de dossiers sont programmés, pour un montant de FEAMPA d'environ 520 k€.
- enfin, concernant le FEADER, la Région a en charge la gestion des mesures non surfaciques, à savoir les aides agricoles à la modernisation et à la transition des exploitations, le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides à l'industrie agro-alimentaire, ainsi que l'ensemble des soutiens au développement local à travers l'initiative Leader. Elle déploie également un nouveau type de soutien à travers les MAEC forfaitaires. L'ensemble de ces dispositifs sont dotés d'une enveloppe totale de 189 M€. La sélection des premiers dossiers a démarré en septembre 2023, sur le volet de l'installation des jeunes agriculteurs, avec d'ores et déjà début décembre près de 150 dossiers approuvés.

Cette enveloppe FEADER gérée par le Conseil régional est complétée de l'enveloppe FEADER couvrant les mesures surfaciques : mesures agri-environnementales et agriculture biologique, principalement. Cette enveloppe d'un montant de 122 M€ pour la période est mise en œuvre par les services de l'Etat et a connu sa 1^{ère} campagne en 2023.

De manière transversale, les volets territorialisés des programmes (DLAL FEAMPA, Leader FEADER, et ITI FEDER) ont quant à eux pu démarrer dans le même calendrier que les autres dispositifs. Les années 2022 et 2023 ont permis de sélectionner l'ensemble des territoires concernés par l'un et/ou l'autre de ces volets et de formaliser et structurer le conventionnement et l'organisation de leur mise en œuvre. La sélection locale des dossiers est également enclenchée sur la plupart des territoires et l'année 2024 sera donc une année pleine et entière de fonctionnement de ces volets., au même titre que tous les autres dispositifs de soutien.

Avec la grande satisfaction d'avoir été l'une des premières Régions à obtenir la validation de ces programmes par la Commission européenne, et ce dans l'intérêt des bénéficiaires, sur l'ensemble de ces nouveaux programmes, l'enjeu principal est désormais de soutenir la montée en puissance de la dynamique de dépôt de dossiers et de programmation, constatée dès cette année 2023.

Si les premiers risques de dégageant d'office (retrait des crédits non consommés) ne pèseront qu'à compter du 31 décembre 2025, il est essentiel que la sélection des dossiers trouve rapidement un rythme élevé, couvrant l'ensemble des dispositifs d'aides, pour permettre aux porteurs de projets de réaliser leurs opérations et in fine de percevoir leurs paiements. Les retards successifs dans la validation de la réglementation européenne (juin 2021), puis de l'accord de partenariat national (juin 2022) ont reporté mécaniquement le calendrier d'adoption des programmes et il s'agit donc maintenant de soutenir leur mise en œuvre rapide et efficace. L'année 2024 doit donc ainsi permettre d'amplifier ce bon démarrage de la sélection des dossiers, en volume et en irriguant l'ensemble des secteurs d'intervention concernés ; elle doit également permettre de procéder aux paiements des bénéficiaires sur l'ensemble des fonds, dans le calendrier nécessaire à la réalisation de leurs projets.

Le soutien aux porteurs de projets se poursuivra donc tout au long de l'année, à la fois par des actions d'information générale, permettant de faire connaître les appels à projets et dispositifs européens, mais aussi par des actions plus directes d'accompagnement, y compris pour aider les porteurs à monter leurs dossiers et à les déposer sur le portail dématérialisé de dépôt. Cet accompagnement est une condition forte de la réussite de la programmation.

L'accélération de la programmation et des paiements devrait aussi être soutenue par les mesures de simplification mises en œuvre pour cette nouvelle période, notamment la multiplication des possibilités de remboursement des dépenses de manière forfaitaire. Au-delà des mesures déjà prises, l'Autorité de gestion cherchera en 2024 à exploiter tous les nouveaux leviers qui seraient rendus possibles, et portera également dès maintenant cet objectif dans le débat européen pour la période post-2027.

En complément, l'information sur les financements européens disponibles pour la Bretagne est depuis plusieurs années élargie aux autres dispositifs de financement européens, gérés au niveau national ou directement par la Commission européenne. C'est le cas notamment des programmes de coopération territoriale européenne (Interreg Espace Atlantique, Europe du Nord-Ouest, Mer du Nord, Europe) qui ont eux aussi connu une 1^{ère} année de mise en œuvre très dynamique, impliquant les acteurs bretons dès le démarrage, y compris sur le programme Mer du Nord où la Bretagne est nouvellement éligible. La Région continuera à être mobilisée au sein des instances de gouvernance de ces programmes et pour soutenir l'intégration des porteurs de projets bretons dans ces programmes partenariaux. C'est également le cas des programmes thématiques, en particulier Erasmus+ pour les échanges éducatifs et la jeunesse, Horizon Europe dans le domaine de la recherche et de l'innovation, Europe Créative pour la culture et les médias, Life en soutien à l'environnement, la biodiversité et le climat, ou bien encore le nouveau programme Citoyens, Egalité, Droits et Valeurs. Sur ces différents programmes, la Région continuera également à accompagner les porteurs de projets bretons dans leur accès à ces financements, que ce soit par l'animation de réseaux spécialisés, l'accompagnement à la recherche de partenaires ou bien plus directement l'assistance à l'écriture des candidatures.

Programme 801

Actions européennes et internationales

\\ Raison d'être du programme

Le programme 801 contribue à l'attractivité et au rayonnement de la Bretagne à travers le développement d'actions à caractère européen ou international. Ces actions peuvent être soit réalisées sur le territoire breton, avec pour objectif l'ouverture à l'Europe et au monde ainsi qu'aux enjeux de la coopération à l'international des bretons, soit à l'étranger avec pour objectif d'aider et de stimuler des projets de coopération avec d'autres régions dans le monde.

2024 sera l'année de la mise en œuvre de la stratégie internationale, renouvelée et votée en décembre 2023, au travers notamment de 4 grands axes : le renforcement de l'axe celtique, la poursuite de nos coopérations internationales resserrées (Wielkopolska, Japon), la poursuite de la politique « bretonnes et bretons du monde » et l'intégration au sein de cette stratégie de la mobilité internationale des jeunes.

En matière de solidarité internationale enfin, 2024 sera l'occasion de mettre en œuvre notre nouvelle stratégie afin de tenir compte de l'évolution du contexte international (dégradation sécuritaire dans nos territoires de coopération...) et de la nécessité de mieux accompagner les acteurs bretons autour de projets en lien avec la lutte contre le réchauffement climatique.

\\ 2024 en actions

→ **Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux**

La Maison de la Bretagne à Bruxelles amplifiera son action en cette année électorale européenne, et tout spécifiquement sur le suivi de la future politique de cohésion post 2027. La délégation veillera à l'accompagnement de l'action du Conseil régional sur la simplification des FESI, sur l'adaptation aux nouveaux règlements en matière de lutte contre le réchauffement climatique (Fit for 55...). Enfin, elle maintiendra une action prioritaire de suivi des questions agricoles dans un contexte marqué par le lancement effectif de la nouvelle programmation en 2025, ainsi que dans le domaine maritime et de la pêche compte tenu de l'actualité. Sur tous les autres domaines, une veille sera maintenue, les actions ne pouvant se dérouler qu'en fonction des moyens disponibles, sachant que l'année 2024 sera également l'année de la mise en œuvre de l'internationalisation de la Délégation au sein des services de la région.

Après l'adoption et le lancement des premiers appels à projets sur les nouveaux espaces de coopération interrégionale européen (Atlantique, Mer du Nord, Europe du Nord-Ouest et Europe), 2024 sera une année de continuité dans la mobilisation de la Région pour amplifier la mobilisation des acteurs bretons. La Région se mobilisera au sein des instances nationales et européennes à cet effet et continuera son aide aux porteurs de projets via son dispositif d'aide à l'écriture et l'organisation de journées d'information. Enfin, elle continuera dans la même logique à aider les porteurs de projets sur certains programmes sectoriels gérés en direct par la Commission Européenne (Erasmus + sport, Europe Creative, Life, CERV...), et spécifiquement le programme Erasmus+ via le réseau des développeurs.

→ **Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations européennes et internationales en privilégiant une approche de diplomatie et à travers les acteurs bretons dans le monde.**

2024 sera donc l'année de mise en œuvre de la stratégie internationale de la Région Bretagne votée en décembre 2023. Tenant compte du contexte politique et social, elle priorisera les actions autour 3 grands axes pour nos coopérations prioritaires :

- Un axe « celtique » prioritaire, renforcé par la célébration du 20^{ème} anniversaire de notre coopération avec le Pays de Galles d'une part, mais aussi par la mise en œuvre des

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation de programme de

280 000 €

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

3 270 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

300 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

2 905 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

accords de coopération signés à l'occasion du FORUM CELTE d'août 2023 avec notamment l'Irlande, l'Ecosse et la Cornouaille. La déclinaison de la feuille de route de la diplomatie celte réunissant l'ensemble des 7 partenaires celtes, sera également une action majeure pour cette année 2024.

- Un renforcement de notre coopération avec la Wielkopolska et le développement du partenariat avec le Japon. Concernant la Wielkopolska, un travail spécifique sera fait en 2024 pour accompagner des actions autour de l'égalité femmes/hommes, des actions en soutien au peuple ukrainien de l'Oblast de Kharkiv, territoire jumelé avec la Wielkopolska. La concrétisation des relations nouées lors du déplacement au Japon de 2022, par le développement de nouveaux partenariats notamment dans les domaines du patrimoine, de la culture et de l'enseignement supérieur.
- Selon une approche plus thématique, une stabilisation de nos relations avec la province chinoise du Shandong autour des enjeux de lutte contre le réchauffement climatique, la poursuite des actions menées avec la Grand'Anse et le maintien de la coopération avec l'Australie méridionale. Le soutien au développement d'actions avec les îles anglo-normandes dans le domaine maritime, mais également avec la province de Nouvelle-Ecosse sur des enjeux d'énergies renouvelables.

Nouveau programme adopté à la session de décembre 2022, le dispositif « bretonnes et bretons à travers le monde », structuré autour de 3 axes principaux, entrera dans sa 2^{ème} année de mise en œuvre. Cette politique a donc pour objectif de poursuivre le soutien aux initiatives portées par la diaspora bretonne, de renforcer la communication sur ces actions et enfin de valoriser l'action des bretonnes et des bretons à l'étranger.

→ Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnement les initiatives solidaires

La nouvelle stratégie internationale en matière de solidarité internationale votée en décembre 2023 sera déclinée en 2024, avec notamment l'évolution des dispositifs de soutien aux associations, se traduisant par une réévaluation du taux d'accompagnement, la création d'un nouvel appel à projet et par un renforcement des modalités d'accompagnement des acteurs bretons de la solidarité internationale (relation avec le Réseau Bretagne Solidaire). La mise en œuvre de cette politique sera néanmoins sujette aux évolutions politiques des territoires d'intervention (comme le Burkina-Faso et la zone du Sahel dans son ensemble et Haïti), aux orientations voire injonctions gouvernementales françaises quant au cadre juridique de l'action extérieure des collectivités territoriales en matière de solidarité.

→ 4 - Renforcer la conscience européenne et internationale des situations et notamment des jeunes

En matière d'information européenne, et en cette année d'élections européennes, la Région va poursuivre ses interventions dans les lycées opérées par la Maison de l'Europe de Rennes-Europe Direct Bretagne sur l'ensemble du territoire breton. La Région continuera également à développer des outils pédagogiques numériques pour sensibiliser les jeunes à l'Europe visant, cette fois-ci, à la découverte des institutions européennes et de leur fonctionnement. Il s'agira également d'accompagner les initiatives à destination des jeunes visant à renforcer leur sentiment d'appartenance à l'Union Européenne. Pour cela, elle entend soutenir en Bretagne l'organisation d'événements de type simulation du Parlement Européen (ou autres institutions européennes) qui présentent un intérêt pédagogique, démocratique et d'éducation à la citoyenneté européenne active.

Concernant la mobilité internationale, le pilotage du Comité Régional de la Mobilité (COREMOB) sera poursuivi dans le cadre du plan pluriannuel 2022/2027. La mise en œuvre des 4 axes stratégiques (informer, former, développer et analyser) sera ainsi facilitée avec le soutien apporté aux différents acteurs associatifs en responsabilité de ceux-ci. Le réseau breton des développeurs de la mobilité européenne, composé de 55 membres, contribuera à la formation des porteurs de projets Erasmus+ en lien avec les Agences Erasmus+ et le Rectorat d'Académie. De plus, des partenariats avec des opérateurs nationaux, France Volontaires et OFQJ-Office Franco-Québécois de la Jeunesse) seront également noués pour renforcer respectivement le volontariat entrant et la mobilité sortante des jeunes en insertion.

En lien avec la nouvelle stratégie internationale votée en décembre dernier, les dispositifs régionaux de soutien à la mobilité individuelle et collective des lycéens (ex-Karta) et étudiants en particulier seront revus avec de nouvelles modalités en vigueur à la prochaine rentrée scolaire et universitaire 2024. Une attention particulière sera portée sur la lisibilité des actions proposées, la simplicité des modalités des actions pour les acteurs et l'inclusion des publics les moins favorisés. Enfin, le consortium Erasmus+, dénommé B-MOUE et porté par la collectivité régionale avec 25 établissements de formation sanitaire et sociale continuera à encourager les mobilités d'élèves, d'étudiants, de personnels et l'accueil de professionnels européens.

Programme 802

Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020

\\ Raison d'être du programme

Sous Autorité de gestion du Conseil régional, le programme 802 permet de rendre compte de l'avancement physique et financier de la mise en œuvre du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014-2020.

Il porte également, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement ainsi que les crédits de paiement permettant la programmation des dossiers et, in fine, le versement des aides aux bénéficiaires.

Pour le FSE, le bénéficiaire final de l'aide communautaire est le Conseil régional de Bretagne, le FSE venant en remboursement de ses propres dépenses. Aucune autorisation de programme ou d'engagement, ni crédits de paiement, ne sont, de fait, requis.

Doté pour la période 2014-2020 d'une enveloppe de 455,1 M€ de FEDER et de FSE (dont 92,8 M€ au titre du plan de relance REACT EU), le programme repose sur 6 priorités :

- Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER), en déployant le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton et en favorisant les pratiques numériques de la population bretonne ;
- Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER) ;
- Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne (FEDER), par l'augmentation de la production d'énergies renouvelables, la réduction de l'empreinte carbone du bâti social, et le soutien aux modes de transports durables en Bretagne ;
- Accompagner la relance et la résilience de la Bretagne (FEDER – REACT-EU) à la suite de la crise engendrée par le Covid-19 ;
- Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels des demandeurs d'emploi (FSE).

Il entrera en 2024 dans sa phase finale d'exécution financière. Au 31 décembre 2023, 102,5 % des crédits ont été engagés sur 1035 projets :

- Sur le FEDER :
 - hors plan de relance React-EU, 894 projets ont été programmés pour 310 M€ soit 101,2 % des crédits ;
 - sur le plan de relance, 134 projets ont été programmés pour 94,3 M€ soit 101,6 % des crédits ;
- Sur le FSE, 6 projets consistant en des marchés publics de formation en faveur de demandeurs d'emploi (correspondant à 345 lots) ont été programmés pour 66,8 M€, soit 112 % des crédits européens alloués.

Comme chaque année, l'atteinte des objectifs de réalisation financière a représenté un enjeu important. Le rythme soutenu et régulier des appels de fonds a permis un remboursement complémentaire de 69,1 M€ de FEDER et FSE ; le programme se situe ainsi dans une situation favorable pour être clôturé dans les délais attendus, sous réserve de l'achèvement physique de l'ensemble des projets et de la bonne réception par la Région de l'ensemble des documents attendus.

\\ Propositions budgétaires

Proroger d'un an l'autorisation de programme pluriannuelle ouverte au titre des exercices 2014 à 2023

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

54 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Clôturer la programmation des derniers projets sur le volet Relance du FEDER (enveloppe REACT-EU)

Sur le FEDER et le FSE, hors plan de relance React-EU dont les crédits ont été alloués à la Bretagne courant 2021, la clôture de la programmation est achevée au 31 décembre 2023. Le taux global de programmation s'établit à 102,8 % ; cette légère sur-programmation devrait permettre de compenser les éventuelles sous-réalisations ou inexécutions partielles ou totales de certains projets.

Sur le FEDER, l'engagement des crédits se décline comme suit :

- Axe 1 - numérique : 97,6 % de l'enveloppe prévue pour 116 projets
- Axe 2 - recherche – innovation – compétitivité des entreprises : 105,2 % représentant 483 projets
- Axe 3 - développement durable : 100,6 % représentant 293 projets.

Les écarts par rapport aux enveloppes initiales de chaque Axe sont acceptés par la Commission européenne qui a prévu des mécanismes de flexibilité.

Sur le FSE, l'engagement des crédits est ciblé sur l'axe 4 pour le soutien aux actions de formation qualifiante en lien avec les besoins de l'économie régionale. Les formations co-financées s'adressent aux demandeurs d'emploi, notamment ceux ayant des caractéristiques plus sensibles. L'ensemble de ces actions représentent au total 748 dossiers à certifier.

Sur le plan de relance React-EU (dotation de 92,8 M€), l'engagement des derniers crédits sera effective au premier trimestre 2024 ; seuls trois dossiers restent à programmer pour un montant FEDER complémentaire de 2,3 M€. 137 projets devraient donc in fine bénéficier d'un soutien FEDER pour un montant total de 96,5 M€ soit un taux d'engagement global de 104 % réparti de la manière suivante :



Ce fléchage de crédits sur la transition verte est une particularité bretonne, issue du dialogue partenarial mené lors de l'adoption du volet REACT-EU du programme. Il recouvre plusieurs thématiques, dont deux très majoritaires : la rénovation thermique du bâti d'une part (bâti culturel, bâti universitaire, bâti des collectivités locales), et les projets de transport durable, en particulier le développement des pistes cyclables et des voies vertes.

→ Procéder au paiement de l'intégralité des dossiers

Le paiement des dossiers constituera l'enjeu majeur de l'année 2024.

Réglementairement, seules les dépenses déclarées à la Commission européenne avant le 1^{er} juillet 2024 pourront en effet donner lieu à remboursement.

Dans un contexte de notification tardive de l'enveloppe React-EU (1/3 d'enveloppe complémentaire) ayant entraîné un accroissement notable du volume de dossiers à traiter, une demande de modification de ce calendrier fait actuellement l'objet de négociations européennes. La décision sur ce report (prolongation jusqu'en décembre 2024 voire juin 2025) n'est pas connue à date de rédaction de ce rapport. Cette demande fait en effet partie d'un paquet réglementaire beaucoup plus global sur la révision du cadre financier pluriannuel de l'Union pour lequel l'accord entre Etats Membres est plus délicat.

Face à cette incertitude, l'Autorité de gestion s'est organisée pour répondre à tous les scénarios et a depuis de nombreux mois encouragé l'ensemble des porteurs de projets à respecter autant que possible les calendriers prévus avec eux pour le traitement de leurs dossiers. Cette mobilisation de tous les acteurs doit donc se poursuivre. La dynamique engagée depuis un an, si elle démontre notre capacité à faire, ne doit pas faiblir.

Sur le FEDER, 213 dossiers restent à traiter. Il apparaît donc impératif que la transmission de tous les justificatifs de paiement soit effective en mars 2024 afin de lisser leur traitement.

Dans ce cadre, un suivi dossier par dossier en fonction des dates de fin de réalisation des projets et de présentation des derniers justificatifs de dépenses sera réalisé. En parallèle, des contacts avec les bénéficiaires seront organisés autant que de besoin pour les soutenir dans la constitution de leurs dossiers et les mesures d'accompagnement des services instructeurs seront renforcées.

Concernant le fonds FSE, la mobilisation est complète pour certifier les 61 dossiers restants, sur le premier semestre 2024.

Ces démarches, couplées d'une coordination et d'un accompagnement renforcés des services, devraient permettre de clôturer de manière optimale le programme.

Programme 803

Programme FEDER-FSE+ 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

A l'instar du programme 802 relatif au programme 2014-2020, le programme 803 porte, pour le FEDER, les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires pour la programmation 2021-2027.

La Région, en tant qu'Autorité de gestion, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et procède ensuite aux demandes de remboursement auprès de la Commission européenne par appel de fonds plusieurs fois dans l'année.

Pour le FSE+, le bénéficiaire final de l'aide communautaire sera de nouveau le Conseil régional de Bretagne, le FSE+ venant en remboursement de ses propres dépenses liées aux marchés de formation. Aucune autorisation de programme ou d'engagement n'est, de fait, requise, ni aucun crédit de paiement.

Doté d'une enveloppe de 379 M€ de FEDER et de FSE + (hors crédits d'assistance technique), le programme repose sur 5 priorités :

- Développer la performance de la Bretagne par le soutien à la recherche et à l'innovation, aux entreprises et à la transformation numérique (FEDER)
 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
 - Renforcer le potentiel productif de la Bretagne
 - Favoriser l'émergence et la mise en œuvre de stratégies numériques responsables
- Favoriser l'accès de toute la Bretagne au Très Haut Débit (FEDER)
- Soutenir la transition énergétique, écologique et climatique de la Bretagne (FEDER)
 - Augmenter la production et la distribution d'énergies renouvelables en Bretagne
 - Favoriser les mesures en faveur de l'efficacité énergétique
 - Développer les systèmes, réseaux et équipements de stockage énergétiques intelligents
 - Diminuer la vulnérabilité de la Bretagne aux risques climatiques
 - Préserver et reconquérir la biodiversité
- Soutenir la transition vers des mobilités durables (FEDER)
- Former tout au long de la vie les personnes en recherche d'emploi pour leur permettre la définition d'un projet, l'accès aux connaissances et aux compétences (FSE+)

Le programme affiche un taux d'avancement très satisfaisant après seulement 15 mois de mise en œuvre pleine et entière ; au 31 décembre 2023, plus de 106 M€ ont d'ores et déjà été engagés soit 28% des crédits :

- 120 projets au titre du FEDER pour 88 M€ soit 27 % des crédits ;
- 1 projet au titre du FSE + pour 18 M€ soit 32 % des crédits.

Si la programmation du dossier Bretagne Très Haut Débit (70 M€ de FEDER) contribue à afficher un taux de programmation très satisfaisant, la dynamique de programmation, hors ce dossier, place tout de même la Bretagne au-delà des moyennes européennes et françaises qui se situent autour de 3,5 % d'avancement.

Les paiements aux bénéficiaires ont également démarré à l'été 2023. Les premiers appels de fonds auprès de la Commission européenne seront effectués à compter du 2nd semestre 2024.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

40 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

5 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

\\ 2024 en actions

→ Déployer une programmation dynamique sur l'intégralité des dispositifs

Sur le plan de la programmation, l'année 2024 permettra d'amplifier la bonne dynamique de programmation engagée depuis un an.

Au titre du FEDER, sur la priorité 1 du programme (innovation, recherche, entreprises, numériques), la programmation est d'ores et déjà bien engagée sur les volets innovation (17,5 % des crédits) et entreprises (9 %). Elle sera complétée dès le premier trimestre 2024 sur le volet recherche notamment ; l'instruction en cours d'une vingtaine de dossiers devrait ainsi permettre de programmer 8 M€ au cours du premier semestre 2024. Sur le volet entreprises, l'abondement FEDER de 10 M€ au bénéfice du fonds de co-investissement Breizh Up ainsi que la programmation des dossiers au titre de l'appel à projets « Pass création » contribueront également activement à la dynamique de programmation sur cette priorité. Sur les dispositifs soutenant les pratiques numériques, la programmation débutera au premier semestre 2024 au titre du développement du numérique inclusif.

La priorité 2 a été intégralement programmée fin 2023 au bénéfice de la dernière tranche de travaux du programme La Fibre pour tous – Bretagne Très Haut Débit, pour un montant total de 70 M€.

Sur la priorité 3 du programme, dédiée aux transitions énergétiques, écologiques et climatiques, 13 % des crédits sont déjà engagés. Un quart des crédits sont ainsi programmés sur les dispositifs en faveur de la biodiversité et de la transition climatique ; les appels à projet lancés dès le 1^{er} trimestre 2022, par anticipation de la validation du programme ont en effet permis de démarrer très rapidement la programmation. La dynamique sera amplifiée courant 2024 par la pleine ouverture des dispositifs production/distribution d'énergies et efficacité énergétique. La programmation, déjà engagée en 2023 sur les mesures de soutien à la structuration des filières sur ces thématiques, sera complétée par l'engagement des premiers dossiers d'investissement (ex : projets démonstrateurs dans le cadre de l'appel à projets « bâtiments performants »).

Sur la priorité 4 relative à la mobilité urbaine durable, le succès du 1^{er} appel à projets lancé à l'automne 2023 devrait permettre l'engagement des premiers dossiers au premier semestre 2024. A l'image de la programmation au titre de la relance sur le programme 2014-2020, la thématique « développer la pratique du vélo » recueille le plus de demandes et devrait mobiliser plus de 3 M€ de FEDER.

Au titre du FSE +, sur la priorité 5 du programme soutenant les personnes en recherche d'emploi dans leur accès aux connaissances et aux compétences, l'objectif consistera à accélérer les engagements de crédits communautaires pour dépasser les 60% d'engagements à fin 2024.

Concernant les volets territorialisés du programme, la signature des conventions avec Brest Métropole et Rennes Métropole est effective, dans le cadre des Investissements territoriaux Intégrés. Cela va permettre, dès le premier trimestre de l'année 2024, l'ouverture de la sélection locale sur les 4 thématiques FEDER retenues : usages numériques, énergies renouvelables, biodiversité et transports durables.

→ Répondre aux exigences communautaires de performance et de qualité par l'accélération de la dynamique de paiement et la réalisation de la revue à mi-parcours

La performance d'un programme s'analyse à l'aune de l'atteinte de ses objectifs de résultats (indicateurs) et d'avancement financier.

Sur le plan des paiements aux bénéficiaires, ils s'intensifieront au cours de l'année et justifieront la réalisation de premiers appels de fonds FEDER et FSE + auprès de la Commission européenne à compter du 2nd semestre.

L'année 2024 ne sera pas encore concernée par l'exercice dit « du dégagement d'office » consistant à justifier d'un seuil de réalisation financière au 31 décembre sous peine de retrait des crédits non consommés. Cet exercice ne débutera qu'en 2025 mais nécessitera dès 2024 une anticipation forte, tant sur le plan de l'engagement des crédits que de celui des paiements aux bénéficiaires. Il sera dès lors important de mener dès cette année un pilotage fin des calendriers de remontée des dépenses par les porteurs de projets au regard de l'objectif annuel attendu. Et ceci d'autant plus que les seuils annuels ont été fixés à des niveaux proportionnellement plus élevés que sur la période 2014-2020.

Par ailleurs, conformément à la réglementation, chaque programme européen devra faire l'objet d'ici à mars 2025 d'une revue à mi-parcours de son avancée du programme. Cette revue devra tenir compte, notamment, des progrès dans l'atteinte des cibles intermédiaires (physiques et financières), des évolutions socio-économiques, et des résultats éventuels d'évaluation. Cette revue aboutira à une révision du programme, permettant l'attribution définitive d'une fraction du budget initial ; ceci n'aura toutefois aucun impact sur l'enveloppe globale confiée en gestion, ces crédits étant déjà intégrés et acquis au territoire breton. L'évaluation conduite à cette occasion permettra d'ajuster également la maquette financière, le cas échéant.

Programme 807

Programme FEAMPA 2021-2027

\\ Raison d'être du programme

Le programme 807 sert de support à la mise en œuvre opérationnelle du Programme national FEAMPA 2021-2027, pour les dispositifs délégués en gestion au Conseil régional.

Contrairement à la période 2014-2020 où la réalisation des paiements aux bénéficiaires avait été déléguée pour l'ensemble du programme à l'Agence des Services et de Paiement, la nouvelle organisation nationale de la gestion du FEAMPA pour 2021-2027 prévoit en effet que chaque organisme gestionnaire de dispositifs effectue le paiement direct de l'aide européenne aux bénéficiaires.

Dès lors, la mise en œuvre financière du FEAMPA suit dorénavant les mêmes principes que celle du FEDER. Le programme 807 porte donc les autorisations de programme et d'engagement permettant la programmation des dossiers, ainsi que les crédits de paiement nécessaires au versement des aides aux bénéficiaires. La Région, en tant qu'organisme intermédiaire, réalise en effet le paiement direct aux porteurs de projets, et est remboursée par la Commission européenne au fur et à mesure des appels de fonds réalisés au niveau national par l'Autorité de gestion (Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture, Secrétariat d'Etat en charge de la Mer).

Les autorisations d'engagement et de paiement ont été ouvertes en 2021 pour la totalité de la période de programmation, sur le périmètre des mesures régionales déléguées en gestion. Elles ont été complétées au BP 2023 au titre du guichet national innovation, que la Région Bretagne porte pour l'ensemble du territoire français.

Concernant les crédits de paiement, ils sont proposés au vote chaque année, sur la base des projections de paiements attendus dans l'année.

L'enveloppe FEAMPA totale pour la période 2021-2027 en subvention globale s'élève à 55,1 M€ hors assistance technique et guichet national innovation, répartie entre 3 priorités :

- favoriser une pêche durable et la conservation des ressources biologiques aquatiques à hauteur de 16,9 M€ ;
- encourager les activités aquacoles durables, ainsi que la transformation et la commercialisation des produits de la pêche et de l'aquaculture, à hauteur de 30 M€ ;
- soutenir l'économie bleue et le développement durable et intégré des zones côtières, à travers la mise en œuvre du volet territorialisé DLAL, à hauteur de 8 M€.

Compte-tenu de l'architecture du programme, certaines thématiques sont réparties de manière transversale à l'intérieur des dispositifs. C'est le cas notamment de l'innovation (projets régionaux) qui bénéficiera d'un budget cumulé interne à cette maquette de 5,8 M€. C'est le cas également des mesures en faveur des infrastructures portuaires, réparties elles-aussi au sein de plusieurs objectifs ; le montant prévisionnel cumulé à l'intérieur de cette maquette s'élève ainsi à 11,3 M€. Comme pour la période 2014-2020, un document-cadre, qui prend la suite du Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche (PROEP) pose le socle d'intervention.

\\ 2024 en actions

→ Soutenir la dynamique de programmation sur l'ensemble des dispositifs

Le programme national FEAMPA a été approuvé par la Commission européenne à l'été 2022 ; la convention régissant la mise en œuvre de la subvention globale FEAMPA par le Conseil régional a été signée avec l'Autorité de gestion nationale en décembre 2022, permettant le démarrage officiel de la sélection des dossiers.

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement à hauteur de

3 645 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

1 825 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Démarrée à l'été 2023, la programmation des dossiers s'ouvre ainsi progressivement aux différents dispositifs. Au 31 décembre 2023, 17 projets ont été retenus par la Commission régionale de sélection pour la Pêche et l'Aquaculture, répartis sur 4 dispositifs : installation des jeunes pêcheurs, installation aquacole, remotorisation des navires, modernisation, diversification et adaptation des activités de pêche. Au total, ce sont près de 550 k€ de FEAMPA qui ont ainsi pu être engagés dans cette phase de démarrage.

L'enjeu dès le début de l'année 2024 sera de dynamiser cette programmation et de l'élargir à l'ensemble des dispositifs, pour donner suite à la très bonne dynamique de dépôt des demandes d'aides constatée depuis l'ouverture des différents guichets. La clôture de l'intégralité des paiements sur la programmation 2014-2020, intervenue en novembre 2023, va permettre de concentrer dorénavant l'activité sur l'instruction de l'ensemble de ces demandes. Ceci concerne à la fois les mesures régionales, mais également le guichet national sur l'innovation qui a connu son 1^{er} appel à projets au 2nd semestre 2023 ; la sélection des premiers dossiers sera réalisée sur ce volet début 2024.

Le 1^{er} trimestre 2024 permettra également d'enclencher la phase finale de programmation des projets retenus au niveau local, dans le cadre du DLAL (Développement Local par les Acteurs Locaux). L'anticipation de la contractualisation avec les territoires dès l'année 2022 a en effet permis de lancer courant 2023 la sélection des dossiers dans chacun des 8 Groupes d'Action Locale pour la Pêche et l'aquaculture, couvrant l'ensemble du territoire maritime breton.

→ Engager les paiements aux bénéficiaires

En parallèle de la dynamique de programmation, l'année 2024 doit également permettre d'engager les premiers paiements auprès des bénéficiaires, dans un calendrier répondant à leurs besoins. Les premières demandes de paiement sont ainsi attendues au cours du 1^{er} trimestre 2024.

Comme pour le FEDER, il sera important d'atteindre rapidement un rythme de paiement fluide. Car bien que l'année 2024 ne soit pas concernée par l'exigence de « dégageant d'office », le premier palier à fin 2025 sera élevé et nécessite d'être bien anticipé. Le programme FEAMPA étant d'envergure nationale, ce seuil s'appliquera à cette échelle, dans une mutualisation de l'ensemble des paiements réalisés sur les mesures régionales et nationales.

Programme 808

Assistance technique

\\ Raison d'être du programme

La Région assume depuis 2014 l'Autorité de gestion pleine et entière d'une grande partie des fonds européens intervenant sur le territoire breton. Ce rôle a été renouvelé pour la nouvelle programmation 2021-2027.

Cofinancé par les fonds européens dans le cadre de l'assistance technique, le programme 808 sert de support aux actions déployées au titre des missions d'Autorité de gestion, avec quatre objectifs principaux.

Le premier d'entre eux est d'assurer la qualité et la fluidité de la gestion. Cet objectif s'appuie à la fois sur des mesures d'accompagnement des bénéficiaires mais aussi de l'activité quotidienne d'instruction des demandes d'aides et de paiement. Ces actions contribuent à maîtriser les risques de toute nature dans le déploiement des programmes ; les résultats positifs des différents audits et le bon avancement financier constatés depuis 2014 pour les deux programmations en témoignent.

Le deuxième objectif soutient l'association du partenariat régional dans toutes les étapes clés de la mise en œuvre des programmes. La mise en œuvre des programmes européens s'appuie en effet sur un principe d'association du partenariat public et privé. Ainsi, pour tous les fonds, la sélection des projets avant programmation par l'Autorité de gestion est effectuée au sein de comités spécifiques, au niveau régional, ou au niveau local pour les dossiers relevant des volets territorialisés. Au niveau transversal, le dialogue et les prises de décision importantes sur les programmes s'effectuent au sein du Comité de suivi. Ces instances ont élargi leur champ d'intervention aux nouveaux programmes et assurent donc le suivi de l'ensemble des périodes.

Le troisième objectif est de diffuser une information claire et accessible sur les financements européens et de valoriser l'action de l'Union européenne sur le territoire breton. De nombreux outils sont déployés depuis 2015 et régulièrement mis à jour ; ils sont complétés chaque année de nouvelles actions s'appuyant sur les projets financés par les programmes pour donner une image plus concrète de l'aide de l'Europe. Ces outils accompagnent aussi le lancement de la nouvelle période de programmation et permettent aux bénéficiaires de remplir leurs obligations de communication.

Le dernier objectif concerne la mise en œuvre du plan d'évaluation des programmes. Plus qu'une obligation réglementaire, il permet d'accompagner l'Autorité de gestion et le partenariat régional dans l'analyse de l'impact des dispositifs et a apporté également un soutien important dans la préparation des nouveaux programmes.

\\ 2024 en actions

→ **Soutenir l'Autorité de gestion dans la mise en œuvre simultanée des programmations 2014-2020, 2021-2027 et de relance**

Depuis 2022, l'Autorité de gestion est mobilisée simultanément sur la clôture des programmes démarrés en 2014, y compris les enveloppes complémentaires de relance, et sur le lancement de la nouvelle programmation 2021-2027.

L'année 2024 sera toujours pleinement concernée par ce contexte particulier, avec cette fois-ci, un enjeu de clôture définitive de l'ensemble des paiements aux bénéficiaires et des appels de fonds à la Commission européenne pour les fonds FEAMP, FEDER et FSE. Les fonds FEADER ont bénéficié d'un report au 31 décembre 2025, mais l'enjeu reste très important compte-tenu de la volumétrie des aides agricoles. Quels que soient les fonds, la dynamique de paiement constatée depuis plusieurs années place la Bretagne dans une situation favorable pour mener l'ensemble de ces travaux de clôture à bien, et permettre au territoire breton d'utiliser la totalité des enveloppes confiées en gestion. Toutefois, les activités de pilotage, d'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches de paiement, et d'instruction des demandes seront intenses tout au long de l'année. Cette dynamique de paiement se traduira aussi très probablement par

\\ Propositions budgétaires

→ Ouvrir au titre de l'exercice 2024 une autorisation d'engagement de

370 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement à hauteur de

755 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

une volumétrie d'audits tout aussi importante, avec un impact sur l'ensemble des chaînes de traitement.

En parallèle, l'Autorité de gestion sera pleinement mobilisée pour soutenir l'accélération de la programmation et du paiement des aides sur la nouvelle programmation. L'année 2023 a d'ores et déjà permis d'engager la sélection des dossiers sur l'ensemble des nouveaux fonds, et les paiements au titre du FEDER. L'enjeu pour l'année 2024 sera de conforter ce bon démarrage en élargissant la sélection des dossiers à l'ensemble des dispositifs, sur tous les fonds, et en enclenchant les paiements sur le FEADER et le FEAMPA, dans les délais attendus par les bénéficiaires.

Comme pour la clôture de la programmation précédente, l'accompagnement des bénéficiaires sera essentiel pour faciliter leur accès aux financements, et fluidifier leurs démarches. Les mesures de simplification mises en place pour cette nouvelle période devraient aussi y contribuer, comme par exemple l'intégration sur de nombreux dispositifs du remboursement de certaines dépenses sur la base de forfaits, diminuant très fortement le nombre de justificatifs demandés aux porteurs de projets.

Sur un plan plus structurel, cette phase de lancement des nouveaux programmes nécessite par ailleurs pour l'Autorité de gestion de faire de nouveau approuver son système général de gestion et de contrôle, pour l'ensemble des fonds. Lancés depuis de nombreux mois, ces travaux devraient trouver leur achèvement pendant l'année 2024, à l'issue de l'analyse complète, par les différents corps d'audit, de l'organisation et des procédures mises en place par la Région.

→ Favoriser le dialogue avec le partenariat régional

Mobilisés très régulièrement tout au long de l'année, en présentiel ou par voie dématérialisée, le Comité régional de suivi des fonds européens, et les Comités de sélection des projets auront de nouveau en 2024 un rôle important. Particulièrement mobilisés en 2023 sur la validation des nouveaux dispositifs, leurs travaux en 2024 seront plus soutenus en matière de sélection de projets, en cohérence avec l'accélération de la programmation. Ils devraient également être consultés dans le cadre des travaux de revue à mi-parcours des programmes qui seront engagés mi-2024 pour les fonds FEDER, FSE+ et FEAMPA. L'année 2024 sera aussi marquée par l'engagement d'un nouveau marché de soutien aux activités du réseau rural, porté par la Région dans le cadre de la mise en œuvre du FEADER, mais qui accompagne depuis l'origine plus largement les dynamiques d'échange autour du développement rural dans toutes ses dimensions.

Au-delà des missions qui leur sont confiées officiellement par la réglementation européenne, le dialogue et l'information donnée aux partenaires dans ces différentes instances sont également très importants en terme d'accompagnement des bénéficiaires ; relais sur les territoires et auprès des professionnels sur les opportunités de financement européen, le partenariat est ainsi mobilisé pour informer les porteurs de projets sur les dispositifs ouverts à la programmation et sur les modalités d'accès aux financements. Des outils de communication peuvent leur être mis à disposition pour ce faire.

→ Déployer les actions de communication accompagnant l'accélération de la nouvelle programmation

Les actions de communication relatives à la nouvelle période de programmation seront de nouveau au cœur du plan 2024, pour soutenir l'accès aux dispositifs de financement et l'accompagnement des porteurs de projets. L'ensemble des outils sont ainsi mis à jour depuis 2022 au fur et à mesure de l'ouverture des programmes et des aides, dans un souci de pédagogie et de transparence auprès des porteurs de projet. Le site web europe.bzh reste la porte d'entrée pour tous les financements européens en Bretagne, qu'ils soient gérés par la Région, l'Etat ou directement par la Commission européenne. Outil d'information généraliste sur l'action de l'Europe en Bretagne, il est aussi l'outil d'information et d'accès aux aides pour les bénéficiaires.

En complément, comme chaque année, plusieurs temps forts d'information sur l'Europe et son action sur le territoire seront renouvelés en 2024, notamment en mai lors de la Fête de l'Europe, puis à l'automne sur la base d'une nouvelle campagne média inaugurée en 2022 et qui sera ainsi diffusée pour la 3^{ème} et dernière année. Cette campagne, basée sur 4 spots vidéos montrant « L'Europe qui nous réunit au quotidien » sera à (re)découvrir pendant plusieurs semaines sur le web et à la télévision. En parallèle, l'Autorité de gestion démarrera dès 2024 la préparation d'une nouvelle campagne de communication à compter de l'année 2025.

→ Finaliser le plan d'évaluation en support à la clôture des programmes 2014-2020 et piloter le système de suivi de la nouvelle programmation

Le plan d'évaluation a été réorienté depuis 2022 sur l'analyse des programmes 2014-2020. Ceci a permis notamment d'engager les trois évaluations d'impact thématiques restant à finaliser sur le programme FEDER-FSE : axes numérique, transition énergétique et formation qualifiante. Ces trois évaluations se clôtureront au cours du 1^{er} trimestre 2024. Par ailleurs, l'Autorité de gestion lancera en 2024 le marché d'évaluation qui l'accompagnera dans la rédaction du rapport de clôture pour ce programme attendu par la Commission européenne en 2025.

Sur les nouveaux programmes, l'enjeu majeur sera de piloter les nouveaux systèmes de suivi mis en place en 2023, et qui doivent permettre d'une part de rendre compte très régulièrement des réalisations concrètes soutenues par les financements européens, tant au niveau régional que national et européen, mais également d'apporter les éléments quantitatifs nécessaires à la mise en œuvre d'évaluations pendant la période. Ce volet évaluatif démarrera également au cours de l'année 2024, avec un premier exercice de revue à mi-parcours, prévu au cours du 2nd semestre 2024 pour les fonds FEDER/FSE+ au niveau régional, et FEAMPA au niveau national.



RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | X twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh | [@region.bretagne](https://instagram.com/region.bretagne)
www.bretagne.bzh
